

Les aires éducatives

Les aires éducatives sont de petits espaces naturels gérés de manière participative par les élèves, encadrés par leurs enseignants et un organisme compétent en éducation à l'environnement. Le projet pédagogique est mené par la classe et l'enseignant tout au long de l'année scolaire. Le concept d'aire éducative, né en Polynésie française dans les îles Marquises, concerne aujourd'hui près de 1000 écoles et établissements scolaires.

Mis à jour : septembre 2023

Présentation générale : les aires éducatives

Les projets d'aires éducatives sont des projets pédagogiques concrets, qui permettent de compléter les enseignements scolaires par une mise en œuvre des apprentissages sur le terrain. Les élèves sont associés directement à la gestion de l'aire éducative dans un conseil des élèves pour prendre des décisions aux côtés des acteurs locaux (associations, gestionnaires de sites protégés, élus, acteurs socio-économiques du territoire, etc.). Ce dispositif pédagogique permet donc à la fois de découvrir et comprendre les enjeux qui portent sur un territoire naturel, d'agir concrètement pour la protection de la nature et d'expérimenter la citoyenneté..

Au niveau national, le dispositif des aires éducatives est animé par l'Office français de la biodiversité (OFB) et le pilotage est assuré par les trois ministères chargés respectivement de l'éducation nationale, de la transition écologique, et des Outre-mer (MENJ, MTECT, MIOM).

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse soutient le développement du dispositif des aires éducatives. Ces projets pédagogiques participent à l'éducation au développement durable, dans le cadre d'un travail en interdisciplinarité, et en rapport direct à la nature environnant l'école ou le collège.

Un projet novateur consacré aux fleuves : les aires éducatives fluviales

Au-delà des aires terrestres et marines éducatives qui existent déjà, le ministère de l'Éducation nationale souhaite **créer des aires éducatives fluviales**.

Les fleuves **relient la terre et la mer** : ce sont des espaces qu'il est essentiel de préserver pour protéger leurs écosystèmes ainsi que les écosystèmes marins. Ils constituent un objet de sensibilisation et d'éducation particulièrement important auprès des jeunes générations.

Avec les aires éducatives fluviales, c'est ainsi une forme de continuité éducative qui sera créée entre la terre, les fleuves et la mer. Les réseaux d'aires éducatives correspondants pourront s'enrichir mutuellement.

Au total, **300 aires éducatives fluviales** seront identifiées et démarreront leurs activités lors de l'année scolaire 2023-2024. **Dix écoles et collèges par académie** vont participer au développement de ce projet thématique sur les fleuves.